

ULIS dans la cité

ÉVELYNE CLAVIER. Comment faire œuvre de citoyenneté en favorisant l'ouverture complexe d'une ULIS dans une cité scolaire du centre de Paris ? Comment faire pour que des adolescents en situation de handicap y soient considérés comme des élèves à part entière et comment les éduquer à la citoyenneté ? Une réponse qui mise sur un travail coopératif.

Être en situation de handicap n'empêche pas d'être citoyen. Malgré la loi du 11 février 2005, c'est encore flou dans certaines consciences. Pour préciser les enjeux de cette loi « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », en tant qu'enseignante coordinatrice d'une ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire), j'ai engagé, avec le soutien de l'équipe de direction, les neuf élèves du dispositif ULIS dans le concours « Écrit pour la fraternité de la Ligue des droits de l'homme : "On ne naît pas citoyen, citoyenne, mais on le devient" ». Il s'agit d'une phrase empruntée à *l'Éthique* de Spinoza, 1677, et revisitée par la LDH. Le projet a pour vocation de construire une citoyenneté ouverte sur l'altérité et de s'inscrire dans le nouveau programme de l'enseignement moral et civique de manière à la fois sensible et théorique.

INVENTER COLLECTIVEMENT UNE CHANSON SINGULIÈRE

Parmi les formes que peut prendre l'écrit pour la fraternité, a été choisie la chanson, parce que les modalités du dire qui lui sont propres (simplicité, condensation et répétition) sont celles qui m'ont semblé le mieux convenir à mes élèves ayant des troubles des fonctions cognitives. Le refrain du texte (« *On ne naît pas citoyen, on devient citoyen, on ne naît pas citoyenne, on devient citoyenne* ») a été trouvé par un élève sur le rythme de la mélodie inventée de manière conjointe par un professeur de SVT (sciences de la vie et de la Terre) du lycée, compositeur dans un groupe de rock. Celui-ci intervient de manière bénévole avec sa guitare électrique et sa participation chaleureuse et généreuse est toujours attendue par les élèves, qui ne sont pas alors en inclusion. Le texte de la chanson n'est pas didactique, il cherche à rendre compte, à travers un récit, de cette notion de citoyenneté qui est à construire. Ce sont les valeurs de la solidarité liée à la citoyenneté qui semblent avoir motivé les élèves de l'ULIS de la cité scolaire, marquée par le suicide d'un lycéen en son sein. Ainsi, le premier couplet, conçu à partir d'un atelier d'écriture, ne manque-t-il pas de l'évoquer de manière détournée :

« Écoutez, écoutez
Citoyens de la cité
Nous sommes six sans notice
Pour comprendre la cité
Un homme s'y est noyé
On en est tout étonné ».

Une fois ce premier couplet posé, le travail a consisté à trouver pourquoi l'homme s'était noyé. Diverses propositions ont été faites et le rythme de la chanson a induit le couplet suivant :

*« Il se noie, il se noie
Dans les profondeurs des rues
On ne le voyait plus
On lui marchait dessus
Personne pour le sauver
Casse-toi d'la cité ».*

Une attention particulière a été portée au genre musical auquel articuler le texte. Afin d'éviter le catéchisme laïque, le rock a été retenu, puisqu'il paraît correspondre le mieux à la vitalité des garçons de l'ULIS dont le comportement n'a rien de celui d'enfants de chœur ! Citoyen Rock est d'ailleurs le nom du groupe qu'ils souhaitent se donner. La violence verbale et physique existe au sein du dispositif ULIS et l'énergie du rock est un des moyens de l'exprimer et de la canaliser.

DEVENIR CITOYEN

La citoyenneté passe par un comportement citoyen, mais également par une bonne connaissance de ses droits. Une étude en a été faite dans le cadre du cours de l'enseignement moral et civique, en parallèle à l'écriture de la chanson. L'image a été ainsi exploitée, pour rendre sensible aux élèves ayant des troubles des fonctions cognitives cette question des droits du citoyen. On a eu recours à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 dont trente articles viennent d'être illustrés par des artistes plasticiens⁽¹⁾. Au regard du handicap des élèves, l'article 7 « *Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination* » a été analysé de concert, avec l'illustration de Caroline Piochon qui l'accompagne. Celle-ci représente une jeune fille en situation de handicap moteur en fauteuil roulant manuel, au pied d'un grand escalier surplombé par la statue de la Justice, avec à la main une balance où vient picorer un oiseau. Les élèves n'ont eu aucune difficulté à comprendre que la loi du 11 février 2005, qui a été lue en partie et expliquée, n'est pas toujours respectée.

TRAVAILLER AVEC L'ASSOCIATION PARTENAIRE

La coopération de la Ligue des droits de l'homme organisatrice du concours a été également sollicitée pour travailler sur la question de la citoyenneté. Les représentantes de la commission « Éducation et citoyenneté » ont cherché à adapter leur intervention, intitulée « Devenir citoyen ». Elle a pris la forme d'une expérience où les participants doivent se positionner dans l'espace de la classe sur trois questions en choisissant la case « d'accord », « pas d'accord », « je ne sais pas » : « *Les enfants sont des citoyens ; respecter les autres, c'est agir en citoyen ; les étrangers sont des citoyens.* » Cette question de la citoyenneté est complexe et peut parfois appeler des réponses différentes. « *Un enfant est un citoyen* » donne lieu à deux possibilités, selon que l'on privilégie la citoyenneté politique ou sociale, et les réponses se sont réparties à quasi-égalité entre « d'accord » et « pas d'accord ». « *Respecter les autres, c'est agir en citoyen* » a été une proposition validée par les participants, qui n'en ont pas fait toutefois une condition préalable à la citoyenneté.

S'APPUYER SUR L'HISTOIRE DES ÉLÈVES

Pour ce qui est « *les étrangers sont des citoyens* », les élèves ont bien compris, du fait des origines de leurs parents, l'exclusion de cette forme de citoyenneté que constitue le vote. La plupart des parents des élèves du dispositif ULIS n'ont pas en effet encore la nationalité française et les institutions républicaines et leur complexité leur sont assez étrangères ainsi qu'à leurs enfants. Pour y remédier, une visite de la mairie de l'arrondissement et de l'Assemblée nationale est programmée. Un partenariat a été mis en place avec une professeure d'histoire-géographie du lycée et ses élèves de 1^{re}. Il est encore à construire et va prendre la forme d'un tutorat. Il est prévu que les élèves de 1^{re} exposent les grandes lignes des institutions de la France, évoquent la séparation des pouvoirs, indispensable en démocratie, et présentent l'organisation du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Des

moments d'échanges sont prévus ainsi qu'un temps pour que les élèves du dispositif ULIS puissent présenter leur chanson citoyenne et prouver que le handicap n'est pas que déficience.

LES ARTS POUR INCLURE

C'est donc par le biais des arts que des questions éthiques et politiques vont pouvoir être abordées et expérimentées, avec et pour des élèves en situation de handicap en voie d'inclusion. Le projet ULIS dans la cité vise donc à changer le regard qu'ils portent sur eux-mêmes et à leur redonner une dignité. Être en ULIS génère parfois un sentiment de honte et d'injustice. Il vise également à transformer le regard que l'on peut porter sur eux et à amener à écouter davantage le chant d'ULIS, à même peut-être d'éduquer à une citoyenneté responsable et ouverte à l'autre, condition indispensable à l'avènement d'une société plus inclusive.

« *Personne pour le sauver*

Il va vraiment couler
Au milieu des requins
Si nous ne faisons rien
Il manque d'air dans l'eau
Monte vite dans l'bateau ». ■

ÉVELYNE CLAVIER

Enseignante coordinatrice de l'ULIS Charlemagne, Paris 4ème
